

INTRODUCTION OU INITIATION AUX NORMES DE PLONGÉE

ACUC - INTRODUCTION
OU INITIATION AUX
NORMES DE PLONGÉE

ACUC

Points de considération spéciale

- *Ce sont des cours de non certification*
- *Ils comprennent seulement une plongée, soit dans une piscine (initiation) ou en eau libre (introduction)*
- *Le cours d'initiation peut être offert par n'importe quel Divemaster ACUC ou supérieur*
- *Le cours d'introduction peut être offert par n'importe quel Instructeur de niveau d'entrée ou de niveau supérieur*



AVANT-PROPOS

L'Introduction ACUC à la plongée et l'initiation à la plongée sont des cours de non-certification. Ils se retrouvent tous les deux avec une plongée, qui, dans le cas du cours d'initiation, doit se donner dans une piscine ou une eau confinée et à une profondeur maximale de 3 mètres (10 pieds) et dans le cas du cours d'introduction en eau libre et jusqu'à une profondeur maximale de 10 mètres (33 pieds).

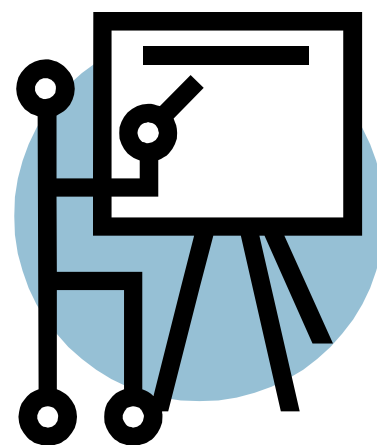
Le cours d'initiation peut être enseigné par n'importe quel Divemaster ACUC ou supérieur, tandis que le cours d'introduction doit être enseigné par un Entry Level Instructor ou supérieur.

Seuls les cours où l'étudiant reçoit le manuel d'introduction à la plongée ACUC et qui sont enseignés par un Divemaster ACUC actif ou de niveau supérieur (initiation à la plongée) ou par un ACUC ENTRY LEVEL Instructor actif ou supérieur (introduction à la plongée) et qui suivent les normes peuvent être considérées comme initiation à l'ACUC ou introduction aux cours de plongée.

Ceci est une norme ACUC International et est donc toujours soumis aux différentes législations nationales ou locales. Dans les cas où il existe des législations différentes de cette norme, la délégation de pays ou de région ACUC doit demander par écrit au bureau central de l'ACUC (Canada ou Espagne) une "dérogation" à cette norme pour satisfaire à la législation de la zone, soutenir leur demande avec la documentation appropriée. Les dérogations, si elles sont demandées, doivent être considérées comme valides et doivent figurer à la fin de chaque document standard spécifique (point 11)

Dans les cas où les législations locales ou nationales sont plus restrictives que la norme ACUC, alors la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, alors la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, logiquement la législation locale sera également respectée. Les mises à jour de cette norme, le cas échéant, sont indiquées au point 13 de ce document.

En ce qui concerne les heures de formation requises, aucune n'est spécifiée, car celles-ci peuvent varier en fonction de nombreux facteurs (nombre d'étudiants, environnement de plongée, etc.), les heures de formation nécessaires dépendent donc de la réalisation des objectifs d'apprentissage.



Tables des matières

1. Étendue	2
2. Définitions	2
3. Compétences	3
4. Pré-requis	4
5. Ratios	4
6. Information d'Introduc-	4
7. Matières à couvrir	5
8. Paramètres des exer-	6
9. Plongée en Eau Libre	7
10. Qui peut donner ces	7
11. Déviations	7



ACUC - INTRODUCTION OU INITIATION AUX NORMES DE PLONGÉE

Dans les manuels et les documents de l'ACUC où les heures sont spécifiées, elles ne sont considérées que comme des recommandations.

1. ÉTENDUE

Cette norme spécifie les compétences minimales liées à la sécurité à atteindre lors de l'initiation à la plongée récréative à l'ACUC Initiation et Introduction aux cours de plongée. Cette norme s'applique uniquement à la formation contractuelle en plongée sous-marine récréative.

2. DÉFINITIONS

Pour les besoins de la présente norme et de toute autre norme référencée acuc-st-xxx, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez noter que tous les termes indiqués ci-dessous peuvent ne pas apparaître dans cette norme spécifique.

2.1 ACUC: Entité fournissant des systèmes de formation et de certification en plongée récréative.

2.2 Équipement de base: Équipement consistant dans les items suivants:

- Masque
- Palmes
- Tuba

2.3 Gaz respirable: Mélange d'oxygène et d'azote Approprié

2.4 Certification: Confirmation qu'un étudiant a satisfait à toutes les exigences d'un cours conformément à cette norme, tel que publié par l'ACUC. Remarque: Les certifications juniors délivrées aux personnes âgées de 12 à 16 ans signifient qu'elles doivent toujours plonger avec un adulte certifié et sont limitées à une profondeur maximale de 25 mètres (80 pieds).

2.5 Eau froide: Eau inférieure à 10°C de sa température moyenne la plus élevée ou eau de 10°C ou moins

2.6 Compétences: Ce que peut faire un plongeur une fois certifié.

2.7 Espaces confinés: condition qui s'applique lorsqu'il n'y a pas d'accès direct à la surface, par exemple à l'intérieur d'une épave, d'une grotte, etc.

2.8 Eau confinée: Piscine d'une profondeur correspondant à l'activité, ou plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale de 6 mètres)

2.9 Diving equipment: Equipment consisting of the following items:

- Masque,
- Palmes,
- Tuba,
- Bouteille,
- Détendeur,
- Source de gaz respiratoire alternatif, qui peut aller d'un simple système de pieuvre à un système respiratoire en double avec une alimentation séparée en gaz respiratoire,
- Système de support de bouteille et dispositif de contrôle de flottabilité comprenant (le cas échéant) un système de lest à largage rapide,
- Manomètre de pression submersible (moniteur de pression de gaz respirable,
- Moyens de mesurer la profondeur et le temps afin de limiter en toute sécurité l'exposition au gaz inerte
- Habit de plongée (si approprié).

Remarque: Des environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement supplémentaire approprié (par exemple, une aide à la navigation sous-marine, un couteau / dispositif de coupe).

2.10 Dry specialty: Specialty course where no water training takes place, such as for example, First Aid, Oxygen Administration, etc.



2.11 Knowledge levels:

- Basic: knows how...
- Intermediate: knows how and why...
- Advanced: knows how, why and also, knows how to teach it...

2.12 Cours de plongée non certifié: Cours de plongée où les participants ne reçoivent pas de certification ACUC à la fin du cours, comme par exemple, initiation à la plongée sous-marine, rafraîchissement sous-marin, flottabilité sous-marine, etc.

2.13 Eau libre: Un plan d'eau nettement plus grand qu'une piscine offrant des conditions typiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région où se déroule l'entraînement.

2.14 Prerequisites for training: Ce dont un plongeur a besoin ou quelles conditions doivent être remplies avant de commencer l'entraînement.

2.15 Visibilité réduite: condition qui s'applique lors de la plongée de nuit ou lorsque la visibilité est inférieure à la longueur d'un bras, quelle qu'en soit la raison.

2.16 Scuba: Self-Contained Underwater Breathing Apparatus

2.17 Instructeur de plongée: Une personne qualifiée, sanctionnée par l'ACUC pour enseigner, évaluer et certifier les plongeurs.

2.18 Supervision: L'acte de superviser ou réviser. Il y a plusieurs niveaux de supervision. Ceux-ci sont:

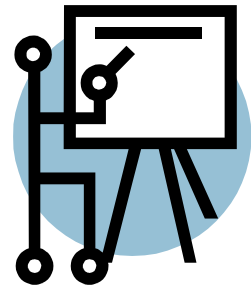
- Supervision directe: être physiquement présent et à proximité immédiate des personnes ou des activités surveillées. Si la surveillance a lieu sous l'eau, être dans l'eau et à proximité immédiate des personnes ou activités à surveiller
- Supervision indirecte: être physiquement présent. Si la surveillance a lieu sous l'eau, être dans l'eau
- Supervision générale: La personne supervisant supervise l'ensemble des activités, mais pas nécessairement chaque participant spécifiquement et si l'activité se déroule sous l'eau, le superviseur général n'a pas besoin d'être dans l'eau

2.19 Connaissance Théorique: connaissances transmises dans un environnement sec (salle de classe, piscine, etc.).

2.20 Entraînement de plongée en eau libre: expérience d'entraînement en eau libre sous la supervision directe d'un instructeur qualifié, comprenant au moins les activités suivantes:briefing

- Préparation à la plongée
- Vérification pré-plongée
- Entrée à l'eau
- Procédures de descentes
- Activité sous-marine
- Procédures d'ascension et de resurfaçage
- Debriefing
- Procédures post plongée
- Enregistrement des plongées.

2.21 Compétences en eau: les connaissances transmises dans un environnement humide (eau de piscine, eau de mer, etc.)



"L'âge minimum pour les cours d'initiation est de 8 ans et pour l'introduction à la plongée est de 12 ans."

3. COMPÉTENCES

Les participants doivent être formés pour avoir des compétences suffisantes par les connaissances et les compétences pour plonger en eau confinée (initiation) ou en eau libre (introduction) sous la supervision directe de leur Divemaster ou Instructeur. Les participants doivent plonger dans les paramètres suivants:



ACUC - INTRODUCTION OU INITIATION AUX NORMES DE PLONGÉE

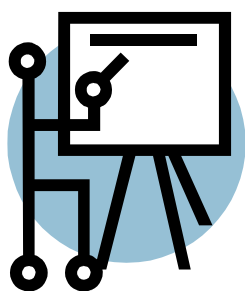
Cours d'Initiation :

- Plonger à une profondeur maximum de 3 mètres / 10 pieds en eau confinée
- Plonger seulement sous la supervision d'un Divemaster certifié (ou d'un niveau supérieur),

Cours d'Introduction :

- Plonger à une profondeur maximum de 10 mètres / 33 pieds en eau libre
- Plonger seulement sous la supervision directe d'un Entry level Instructor (ou de niveau supérieur),

S'ils sont accompagnés d'un instructeur de l'ACUC, les participants peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres, en suivant un cours de certification et développer leurs compétences dans la gestion de conditions de plongée plus difficiles conçues pour améliorer leurs qualifications.



"Les plongeurs doivent savoir quelles sont les limites du cours"

4. PRÉREQUIS POUR L'ENTRAÎNEMENT

Afin de se qualifier pour l'inscription à un cours selon cette norme, l'étudiant doit remplir les conditions préalables suivantes:

4.1 Âge Minimum: Cours d'Initiation: 8 ans. Cours d'Introduction: 12 ans. Le consentement parental ou du tuteur légal est requis lorsque le demandeur est mineur (La définition «mineure» sera conforme à la législation de chaque pays).

4.2 Exigences de santé: Les étudiants doivent subir un examen médical approprié pour la plongée récréative au moyen d'un examen médical approprié ou, si la législation du pays où le cours est suivi le permet, un questionnaire approprié. En cas de doute, les étudiants doivent être orientés vers des ressources médicales appropriées. Si l'étudiant n'est pas examiné par un médecin, l'étudiant devrait être obligé de confirmer par signature une information écrite donnée par l'instructeur sur les maladies ou les conditions physiques qui peuvent être un risque lié à la plongée. Les étudiants doivent être informés de l'importance des examens médicaux réguliers appropriés.

4.3 Savoir nager.

5. RATIOS D'ENTRAÎNEMENT

- **Théorie (salle de classe ou piscine):** Aucune limite
- **Eau Confinée:** 4 étudiants par Divemaster ou Instructeur, avec 2 étudiants supplémentaires par Instructeur, Assistant Instructeur ou Divemaster supplémentaire, pour un maximum de 8 étudiants.
- **Eau Libre:** 2 étudiants par instructeur, avec 2 étudiants supplémentaires par instructeur supplémentaire, assistant instructeur ou Divemaster, avec un maximum absolu de 4 étudiants

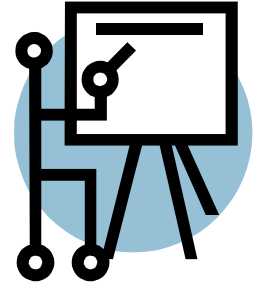
6. INTRODUCTION D'INFORMATION

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des étudiants avant ou pendant la réunion de première classe.



ACUC - INTRODUCTION OU INITIATION AUX NORMES DE PLONGÉE

- Pré-requis selon 4,
- Limites de la qualification éventuelle,
- Portée du cours,
- Procédures de cours,
- Coûts, assurances et questions contractuelles selon les réglementations nationales,
- Exigences d'équipement,
- Lois relatives à la plongée et exigences légales.



7. MATIÈRES À COUVRIR

7.0. INTRODUCTION ET BREVE HISTOIRE DE LA PLONGÉE

7.1. PHYSIQUE ET PHYSIOLOGIE DE LA PLONGÉE

7.1.1 PRESSION

7.1.2 VISION

7.1.3 SON

7.2. L'ÉQUIPEMENT

7.2.1 LE MASQUE

7.2.2 LE TUBA

7.2.3 LES PALMES

7.2.4 LA CEINTURE DE LEST

7.2.5 LE DÉTENDEUR

7.2.6 LA VESTE DE FLOTTABILITÉ (COMPENSATRICE)

7.2.7 LE MANOMÈTRE DE PRESSION

7.3. ASSEMBLAGE ET DÉASSEMBLAGE DE L'ÉQUIPEMENT

7.3.1 ASSEMBLAGE DE L'ÉQUIPEMENT

- FIXATION DE LA VESTE DE FLOTTABILITÉ À LA BOUTEILLE
- VÉRIFICATION DE LA VALVE
- FIXATION DU DÉTENDEUR À LA BOUTEILLE
- FIXATION DU BOYAU DE LA VESTE DE FLOTTABILITÉ
- OUVRIR LA VALVE POUR L'AIR
- VÉRIFICATION DU DÉTENDEUR

7.3.2 ENLÈVEMENT DE L'ÉQUIPEMENT SCUBA

7.4. SIGNAUX MANUELS ET VIE MARINE

7.4.1 HAND SIGNALS

7.4.2 MARINE LIFE

7.5. EXERCISES PRATIQUES

Note importante: Aucun de ces exercices ne doit être fait, sauf sous la supervision directe d'un instructeur de plongée ACUC ou d'un instructeur de plongée ACUC qualifié

7.5.1 EXERCICES D'APNÉE

- VIDANGE DE TUBA
- NAGE SANS MASQUE

7.5.2 PRACTIQUES SCUBA

"Toutes les compétences doivent être supervisées par un Divemaster ou Instructeur ACUC, qui doit être dans l'eau à chaque session"



ACUC - INTRODUCTION OU INITIATION AUX NORMES DE PLONGÉE

7.5.3 VESTE DE FLOTTABILITÉ (COMPENSATRICE)

- Gonflage et dégonflage de la veste à la surface
- Gonflage et dégonflage de la veste au fond et accomplir une flottabilité neutre

7.5.4 RESPIRATION À PARTIR D'UNE SOURCE D'AIR ALTERNATIVE

7.5.5 DESCENTE ET REMONTÉE

- Descente
- Ascension

7.5.6 ENTRÉE À L'EAU

- Entrée pas de géant
- Entrée assis contrôlée
- Entrée assis roulement arrière

7.5.7 PLONGÉE DE SURFACE

- Plongée de canard
- Plongée pieds premiers

8. PARAMÈTRES D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE

8.1 Toutes les compétences sous-marines en eau confinée doivent être introduites et supervisées directement par un Divemaster ACUC ou un niveau supérieur, qui doit être dans l'eau pendant chaque session. Le Divemaster ou l'Instructeur doit être en contrôle direct des étudiants pendant toutes les sessions. Cependant, une fois introduite par le Divemaster ou l'Instructeur, la compétence peut être démontrée à d'autres moments, si nécessaire, par n'importe quel plongeur expérimenté, à condition que cela soit fait sous la supervision directe du Divemaster ou de l'Instructeur.

8.2 Avant de participer à un cours en eau libre, l'élève doit avoir démontré suffisamment de connaissances théoriques et de connaissances pratiques en plongée pour pouvoir effectuer la plongée en eau libre dans les conditions qui prévalent.

8.3 La profondeur maximale pendant les plongées d'entraînement ne doit pas dépasser les paramètres indiqués précédemment (si les conditions le permettent). La visibilité sous-marine minimale devrait être d'au moins 3 mètres / 10 pieds. Les vagues ne dépassant pas 50 cm / 2 pieds.

8.4 La plongée en eau libre doit être effectuée pendant la journée dans l'eau, ce qui permet un accès vertical direct à la surface. La plongée en eau libre ne doit donc pas être effectuée dans des grottes sous-marines ou sous la glace.

8.5 Pendant la plongée en eau libre, l'élève doit au moins être équipé d'un équipement de plongée selon 2.9.

8.6 Voir la clause 5. À aucun moment, un élève dans ou sous l'eau ne doit être laissé sans supervision directe. En aucun cas, des groupes de plongeurs certifiés (plongeur certifié agissant comme copain d'un autre plongeur certifié, etc.) et des groupes d'étudiants initiés ou initiés à la plongée peuvent participer à la même plongée, sous la supervision directe du même instructeur. En aucun cas un plongeur certifié ne peut faire équipe avec un plongeur étudiant (à moins que le plongeur certifié ne possède la certification correspondante - Divemaster minimum).

8.7 Avant la plongée en eau libre, l'instructeur de plongée doit préparer un «plan d'urgence». Dans les environs immédiats du site de plongée, il doit y avoir:

- Une trousse de premiers soins appropriée
- Une unité d'oxygène d'urgence avec une capacité de débit d'au moins 15 l / min. pendant au moins 20 minutes.
- Système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.

8.8 L'instructeur de plongée doit annuler ou annuler la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental d'un élève le rendent nécessaire



9. PLONGÉE DE COURS

Ces cours ne comprennent qu'une seule plongée et doivent être supervisés directement par le Divemaster ou l'instructeur qui a dispensé le cours. La profondeur maximale pour le parcours d'initiation est de 3 mètres (eau confinée) et pour le parcours d'introduction, elle est de 10 mètres (33 pieds) en eau libre et uniquement dans des conditions idéales.

En aucun cas, l'étudiant n'est autorisé à faire d'autres plongées. Chaque fois que l'étudiant souhaite faire une nouvelle plongée, l'étudiant devrait être obligé de suivre à nouveau une initiation ou une introduction au cours de plongée. Il est donc recommandé que si l'étudiant aime l'expérience, l'instructeur suggère de suivre un cours de certification complet.

10. QUI PEUT DONNER CES COURS

La Théorie et la piscine peuvent être données par n'importe quel Divemaster ACUC en statut actif et responsabilité civile assurée (CL) ou de niveau supérieur. La partie Open Water doit être menée par un instructeur de niveau d'entrée ACUC en statut actif et responsabilité civile assurée (CL) ou niveau supérieur, tant que cet instructeur était directement impliqué dans la piscine ou la formation en eau confinée de l'étudiant. Dans les cas où la partie Open Water est conduite dans une piscine ou une eau confinée, au lieu d'être en eau libre, ceci peut également être effectué par n'importe quel Divemaster ACUC en statut actif et responsabilité civile assurée (CL) ou de niveau plus élevé aussi longtemps que ce Divemaster est directement impliqué dans la piscine ou la formation en eau confinée de l'élève

11. DÉVIATIONS

Aucune requise